



7th Global Forum
Global Parliamentarians on Habitat
Zadar, Croatia, 18-20 May 2011



Déclaration de Zadar

« De bonnes lois pour un meilleur habitat »

Préambule

Nous, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat (GPH), nous sommes réunis à Zadar, en Croatie, du 18 au 20 mai 2011, pour notre 7^e Forum mondial, afin de faire un bilan de notre activité et de relever des défis de l'avenir.

Le GPH est une organisation internationale de parlementaires dont les membres s'engagent en faveur de la promotion du développement durable des établissements humains et ont pour objectif premier d'encourager la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

Notre 7^e Forum mondial a mis l'accent sur la discussion et la recherche communes de solutions aux défis liés aux conséquences du changement climatique pour les villes côtières et sur le rôle des parlementaires en tant que moteurs du changement. Cet échange d'expériences nous a permis d'élaborer des approches communes au niveau mondial, que nous pourrions utiliser pour concevoir et renforcer les initiatives au sein de nos institutions législatives nationales.

Pendant notre 7^e Forum mondial, nous avons décidé de reconnaître les principes et engagements suivants :

Principes

1. ONU-HABITAT et le Programme pour l'habitat

Nous demandons un engagement renouvelé en faveur de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat au moyen de lois nationales et internationales ainsi que par la coordination et l'application de ces lois.

Les Parlementaires mondiaux pour l'habitat estiment qu'une coopération étroite avec ONU-HABITAT est d'une importance capitale.

Afin de réaliser le développement durable par la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, nous devons mettre l'être humain au centre de tous nos efforts.

La croissance et le développement futurs des villes présupposent maintenant l'adhésion à un certain nombre de valeurs humaines communes, notamment la recherche d'un juste équilibre entre les trois composantes du développement durable : l'économie, l'environnement et les questions sociales.

Nous sommes convaincus que le renforcement des Parlementaires mondiaux pour l'habitat est un moyen efficace de dynamiser la coopération internationale entre les parlementaires. Nous reconnaissons que la Campagne urbaine mondiale, lancée à Rio de Janeiro, au Brésil, en mars 2010, est une plate-forme qui facilite la coordination entre toutes les organisations partenaires d'ONU-HABITAT, y compris les Parlementaires mondiaux pour l'habitat.

2. Changement climatique et villes côtières

À l'horizon 2050, plus des deux tiers de la population mondiale vivront dans les villes, qui représentent déjà 75 % de la consommation d'énergie et environ 80 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone. **Les zones urbaines sont, sans aucun doute, les sources principales du changement climatique.**

Les villes et leurs habitants sont aussi les premières victimes du changement climatique. Les villes côtières sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique, comme la montée du niveau de la mer. Elles peuvent et doivent donc apporter une contribution importante à la protection du climat.

3. Les parlementaires, moteurs du changement

Les parlementaires, représentants du peuple, votent les lois, qui sont en soi la forme la plus essentielle de réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat. Les parlementaires ont aussi pour mission de contrôler le budget de leur pays et peuvent donc veiller à ce que les ressources financières nécessaires pour réaliser les objectifs du Programme soient disponibles. De même, ils fixent les priorités en matière de dépenses publiques. Les parlementaires peuvent avoir un rôle de moteur du changement et ne devraient pas hésiter à l'exercer.

Engagements

1. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer activement la mise en œuvre et la diffusion du Programme pour l'habitat.
2. Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration des Parlementaires mondiaux pour l'habitat, adoptée le 14 juin 1996 lors du forum d'Istanbul (Turquie) et complétée lors des forums mondiaux de Cancún (Mexique) en 1998, de Manille (Philippines) en 2000, de Berlin (Allemagne) en 2003, de Rabat (Maroc) en 2005 et de Rio de Janeiro (Brésil) en 2010.
3. Nous nous engageons à promouvoir l'adoption et l'application de lois nationales reposant sur le Programme pour l'habitat et de créer les outils législatifs et administratifs conduisant à un développement durable.
4. Nous nous engageons à renforcer les communications et le soutien parmi les parlementaires afin de partager l'expérience et les connaissances et de promouvoir l'instauration de groupes parlementaires nationaux et régionaux.

5. Nous entendons dynamiser le débat public avec les représentants du gouvernement, les organisations non gouvernementales et des représentants des entreprises sur les options disponibles pour améliorer le caractère durable des villes.
6. Nous inviterons les gouvernements à garantir l'existence de ressources financières fiables et adéquates permettant à ONU-HABITAT d'intensifier son activité. Nous demandons aux institutions monétaires régionales et internationales de participer à un financement direct des programmes d'ONU-HABITAT.
7. Nous félicitons Joan Clos pour son élection aux postes de sous-secrétaire général des Nations unies et de directeur général d'ONU-HABITAT.
8. Nous exprimons notre solidarité avec les victimes du séisme et de la série de catastrophes qui ont ravagé le Japon en mars 2011, dont le tsunami et la destruction de la centrale nucléaire de Fukushima avec toutes ses terribles conséquences pour la population japonaise.
9. Nous confirmons que la prévention de la pollution marine est un moyen de protéger la biodiversité océanique et qu'elle peut être réalisée en contrôlant la qualité de l'eau qui s'écoule dans la mer ou de l'eau de ballast des navires.
10. Nous insistons pour que des efforts soient entrepris pour atténuer les conséquences de la montée du niveau de la mer, dues aux épisodes comme les raz-de-marée ou les tsunamis et/ou à la montée constante et progressive du niveau de la mer sous l'effet de la fonte des glaces polaires.
11. Nous déclarons que les parlementaires doivent veiller à être informés en permanence et de façon suffisante sur tous les aspects spécialisés dont leur organisation, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, s'occupe, notamment par des échanges d'expériences concernant les questions législatives et réglementaires, entre tous les membres des Nations unies.
12. Nous convenons qu'il est nécessaire de participer activement aux travaux des réunions d'experts d'ONU-HABITAT afin d'accélérer et d'améliorer la mise en œuvre des idées et lignes directrices convenues dans nos systèmes juridiques nationaux.

Déclaration adoptée en session lors du 7^e Forum mondial des Parlementaires mondiaux pour l'habitat à Zadar (Croatie), le 20 mai 2011.